



PROJET « BRIDGE » : la direction décide tambour battant du déménagement de 1321 salarié.es de DEF !

Le 25 janvier 2018 un point intitulé « avis d'opportunité de regroupement des équipes opérationnelles Paris intra-muros DEF à Bridge, nouveau siège social d'Orange, en 2020 » a été présenté en information au CE de la DO IDF.

Ce déménagement concerne qui ? Pourquoi ? Quand ? où ?

La Direction DEF, qui regroupe les AE (sauf AE ISE), le CSE, l'agence PME et Pro, a présenté lors de la dernière réunion du CE un projet de déménagement à Issy les Moulineaux ; projet qu'elle présente comme un grand projet immobilier dont l'ambition est d'être recommandé par les clients, de pouvoir monter en compétence, d'aller vers de nouveaux territoires, de simplifier les choses et de développer la digitalisation. Faire en sorte que les salarié.es travaillent ensemble et que les équipes opérationnelles de DEF soient regroupées.

Ce projet, prévu pour le T4 2020 et S1 2021 consisterait à regrouper sur le site « Bridge », actuellement en construction, toutes les équipes des AE, du CSE de l'agence Pro et de l'agence PME (1321 salarié.es), aujourd'hui réparties sur différents bâtiments dans Paris : Anjou, Villette, Poncelet, Raspail, Philippe Auguste et Gutenberg.

Le site de « Bridge » est situé dans la ZAC du pont d'Issy sur la commune d'Issy Les Moulineaux dans le département des Hauts-de-Seine. L'accès au site pourrait se faire par le RER C, le Tram T2 et des lignes de bus, station Issy Val de Seine.

Les revendications de la CGT sur ce projet:

- ❖ **Vos élu.es CGT demandent que la commission de prévention des risques psychosociaux au CE s'empare de ce sujet.**
- ❖ **Vos élu.es CGT au CE demandent que le temps de trajet aller/retour soient pris en compte pour chaque salarié**
- ❖ **Vos élu.es CGT au CE demandent que le temps de trajet soit compté comme du temps de travail effectif pour tous les salariés ayant plus de 30 minutes de transport.**

Mais qu'est-ce qu'un avis d'opportunité ?

La Direction demande aux élu.es du CE de rendre un avis non pas sur la totalité du dossier mais, dans un premier temps, sur l'opportunité pour DEF de déménager dans le nouveau bâtiment « Bridge ».

Cet avis est demandé pour le CE de février. Comment rendre un avis sans avoir de réponses précises sur la prévention des risques, sur les mesures d'accompagnements et l'organisation du travail ?

C'est un peu comme si demain on vous demandait de signer l'achat d'un appartement en colocation mais sans savoir comment vous alliez emménager, sans connaître les surfaces de vos espaces privés et communs, sans savoir exactement quand vous alliez déménager (nous connaissons tous les retards liés aux constructions) ni même l'environnement et les conditions d'emménagement.

« Donnez-nous votre avis et nous vous répondrons ! »

Dans la présentation transmise aux élu.es du CE les salarié.es en situation de handicap et l'âge des

salarié.es ont été totalement occultés de ce dossier. Nous n'avons aucune répartition et aucun chiffre ni même leurs conditions d'emménagement et de trajet à l'heure actuelle. La Direction attend de transmettre ces informations lors d'un prochain CE et CHSCT. Il est pourtant primordial pour la CGT d'avoir ces informations pour pouvoir rendre un avis éclairé.

Un temps moyen d'augmentation de trajet de 17minutes pour 74% des salariés !

Dans tout le dossier l'entreprise nous parle essentiellement de temps moyens de transport pour les salarié.es. Seul 26% des salarié.es verraient leur temps de trajet diminué ou inchangé pour une moyenne de 14 minutes. Pour les autres, il est prévu un temps moyen d'augmentation de 17minutes (aller ou retour) et 390 salarié.es verraient leur temps de transport s'allonger d'un minimum de 40 minutes par jour. De plus ces informations partielles de la direction ne tiennent pas compte des conditions de transport souvent difficiles (changements, problèmes de transport quasi-quotidiens sur certaines lignes, le nombre important d'usagers aux heures de pointe, RER C souvent fermé et inondé, tram déjà surchargé...)

Comment l'entreprise compte-t-elle gérer l'allongement du temps de trajet et l'aggravation des conditions de transport des salarié.es ? Pour le moment aucune solution n'est donnée hormis l'annonce d'une négociation nationale avec les représentant.es du personnel de tous les CE concernés sur l'accompagnement des salarié.es.

Pourtant, selon une étude récente publiée, au-delà de 30 minutes de transport, nous mettrions notre santé en danger. En cause, la fatigue et le stress liés aux transports. Au-delà d'une demi-heure dans les transports tous les jours (aller-retour), les employé.es

ont 33 % de risques en plus de développer une dépression. Ils sont aussi 12 % de plus à évoquer le stress au travail. Les travailleurs avec plus d'une demi-heure de transport ont 46 % de risques en plus de dormir moins de 7 heures par nuit. Cette étude pointe également tous les problèmes de santé liés à la fatigue et au stress.

Les représentants CGT ont mis en avant ce problème énorme lié aux allongements de temps de transport qui

auraient une incidence directe sur la vie professionnelle des salarié.es mais aussi obligatoirement sur leur vie privée. Orange va accroître les risques encourus par les salarié.es alors même qu'elle a signé différents accords, notamment celui sur l'Equilibre Vie Privée Vie Professionnelle, PDE qui vont à l'opposé de ce projet. Au-delà des salarié.es, ça va être des familles entières qui seront impactées : grosses difficultés pour accompagner et récupérer leurs enfants à l'école, bouleversement des horaires de travail, etc.

L'impact sur les autres entités et les autres salarié.es en IDF :

Ce projet aurait aussi forcément un impact sur les autres entités comme par exemple pour le centre test client de Poncelet, Raspail ou Danton. En effet, si la majorité des locaux sont vides suite aux départs des salarié.es, celles et ceux qui restent seront aussi dans l'obligation de déménager. Pour le moment la direction répond que c'est en cours de réflexion.

Quant aux salarié.es des AE et des Agences Pro et PME qui travaillent en IDF sur d'autres sites que Paris, la direction reste très vague sur le sujet. Mais nous savons déjà qu'un projet de déménagement est présenté en CHSCT pour les salariés Ag Pro de Boissy, alors que celui-ci n'est mentionné sur aucun document, ni sur le plan schéma direct immobilier Ile de France.

Beaucoup de questions sans réponses... un pont vers l'inconnu !

La CGT va organiser des heures d'informations syndicales sur chaque site concerné et vous propose d'élaborer ensemble un questionnaire afin d'établir ensemble les revendications que la CGT portera pour vous aux négociations

Ensemble nous serons plus forts !

VOS ELU.ES CGT à vos côtés

Titulaires :

**MARTINHO Sandrine
RONDEAU Jérôme
BENAIZE Véronique
ZAGORAC Laurent**

Suppléants :

**PADONOU-LOKO
Emmanuelle
TOUEILLES Anthony
DELAPORTE Anne
LEMOINE Cédric**

**Représentant
Syndical :
BENNOUI Abdel
kader**